



APPEL À LA GRÈVE GÉNÉRALE : NOUS NE SERONS PAS RÉDUITS AU SILENCE

Chers collègues,

Face à une direction qui refuse d'écouter nos revendications légitimes, qui reste sourde à nos appels répétés à la justice, à l'équité et à des conditions de travail dignes, nous devons agir avec force et détermination.

Nous avons exprimé nos demandes de manière claire et respectueuse. Nous avons demandé le respect de nos droits, une reconnaissance équitable de notre travail et des solutions aux problèmes qui pèsent sur notre quotidien professionnel. En retour, nous n'avons reçu que des refus, des silences ou des promesses creuses.

Aujourd'hui, il est temps de dire STOP.

Il est temps de montrer que nous sommes unis, que nous ne plierons pas face à l'indifférence et que notre voix ne peut pas être ignorée.

Nous appelons tous les salariés à une grève générale reconductible, à partir du mardi 14 janvier 2025, pour faire entendre notre colère et défendre nos droits.

Nous savons que ce choix n'est pas facile. Mais il est nécessaire. Ce n'est qu'en agissant ensemble, de manière solidaire et déterminée, que nous pourrions contraindre la direction à nous entendre et à répondre favorablement à nos revendications.

1-REMUNERATIONS :

1-1 Masse salariale :

Augmentation de 70€/mois pour tout le personnel hors CODIR, avec rétroactivité au premier juin.

1-2 Evolution de carrière :

Grille salariale :

- Création de la technicité VMC en TN2
- Création d'une technicité en TN3 pour le photovoltaïque
- Passage de TN2 en TN3 pour les DPE

2-DUREE ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL :

Pour les salariés itinérants annualisés, révision de l'accord des 35h, changement du mode de calcul des heures de travail effectif : La journée de travail commence au départ du domicile et se termine, lorsque le salarié, à son retour au domicile, a réalisé l'ensemble des tâches imposées par l'employeur.

3-QUALITE DE VIE AU TRAVAIL :

Télétravail pour le personnel sédentaire :

Permettre à tout le personnel sédentaire d'accéder au télétravail au moins 2 jours par semaine et avec du matériel adapté.

Véhicules du personnel itinérant :

Adopter un accord incluant les points suivants :

- Equipement de tous les véhicules en boîtes automatiques.
- Participation financière de 100€ pour passer du lot 1 au lot 3.
- Participation de 150€ pour passer du lot 1 au lot 4.
- Proposer aux salariés le choix du véhicule dans la liste des véhicules de la car policy dans le lot correspondant
- Etablir la car policy conjointement avec la délégation syndicale.

Insertion professionnelle des travailleurs handicapés :

- Mettre en place les aménagements de postes spécifiques en concertation directe avec le salarié handicapé et les organismes concernés par ces aménagements sans aucun surcout financier pour le salarié concerné.

Indemnités de repas :

Passage de l'indemnités de repas de 15€ par jours travaillés en place des tickets restaurants pour le personnel itinérant.

Augmenter la participation pour les tickets restaurants à la valeur maximale autorisée.

4-PRIME VARIABLE :

Mise en place de la **prime de partage de la valeur** de 1500€ pour tous les salariés.

5-DIALOGUE SOCIAL :

Début des NAO au mois de février de chaque année.

La grève est notre force collective. Ensemble, nous pouvons changer les choses.

Nous comptons sur vous. Ensemble, faisons de cette grève un signal fort pour que nos voix soient enfin entendues.

La lutte continue, et elle ne peut se faire sans vous.

Alexandre LE DREVO, délégué syndical CGT